

# Entretien post-natal précoce (EPNP) : informer, repérer, prévenir

Caroline Guignot  
19 oct. 2022

Le 1er juillet 2022, l'entretien postnatal précoce (EPNP) a été inscrit comme un entretien à réaliser systématiquement dans le parcours des femmes en postpartum (Article L2122-1 du Code Santé Publique). Cet entretien entre dans le cadre du programme "Les 1000 premiers jours" qui vise à proposer un accompagnement personnalisé aux parents. Ses principes ont été présentés dans le cadre du congrès de la Société Française de Médecine Périnatale qui s'est tenu du 12 au 14 octobre 2022 à Lille.

L'EPNP s'inscrit en complément de la visite qui est recommandée dans le décours immédiat de l'accouchement, au retour à domicile. Il est assuré par une sage-femme, et doit idéalement avoir lieu entre la 4ème et la 8ème semaine post-accouchement. Comme l'Entretien Périnatal Précoce, cet EPNP doit être en premier lieu un temps d'échanges, et ne doit pas comporter d'examen clinique a priori, sauf cas particulier. Il doit permettre d'évaluer l'état de santé somatique et psychique de la femme.

Durant cet entretien dont la durée oscille entre 45 et 60 minutes, la femme est interrogée sur son vécu de l'accouchement, des semaines écoulées depuis, sur sa potentielle reprise des addictions, sur le dépistage des troubles psychologiques et psychiatriques... Le CNSF (Collège National des Sages-Femmes) préconise que l'enfant et le coparent soient présents pour mieux apprécier les interactions, évaluer l'adaptation des parents aux rythmes et pleurs de l'enfant, évaluer la reprise de la sexualité, dépister d'éventuelles violences intrafamiliales, et identifier les besoins et attentes des familles.

Cet entretien est aussi un moment opportun pour administrer le questionnaire de dépression post-partum (Edinburgh Postpartum Depression Scale ou EPDS), sachant que le pic de ces dépressions survient généralement à la 4ème semaine après l'accouchement. L'enquête Nationale de Périnatalité 2021 qui, pour la première fois a été menée jusqu'au 1 an post-partum (vs 42 jours auparavant) a en effet été l'occasion de mettre en lumière que le suicide est la première cause de décès des mères dans l'année suivant la naissance de leur enfant. Or, des travaux montrent que près de 9 de ces événements sur 10 étaient évitables, car il existait des signes de vulnérabilité déjà identifiés. Le repérage dans le cadre de l'EPNP peut conduire à une orientation des femmes si elle apparaît opportuniste. Il faut aussi savoir que 8% des pères font aussi une dépression post-partum.

L'idée est bien d' « *ouvrir le dialogue*, a insisté Anne Chantry, membre du CNSF. *C'est aussi une opportunité d'éducation à la santé et de promotion de la santé. On espère que toutes les sages-femmes et les femmes vont se saisir de cette opportunité rapidement* ». Pour l'heure, l'entretien bien qu'obligatoire est sollicité par les femmes volontaires, mais les sages-femmes libérales, les réseaux de périnatalité et les maternités commencent à se mobiliser pour accompagner cette mise en place. À titre de comparaison, l'entretien prénatal concerne aujourd'hui 39% des grossesses.